

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Philippe GINOUX - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland MOUREN représenté par Pascal MONTECOT - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Roland GIBERTI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-005-10599/21/BM

■ **Présentation du rapport d'activité 2020 du délégataire de service public pour la gestion du Centre des Congrès Agora à Aubagne** 8315

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n°48-1211 du Conseil Communautaire du 7 décembre 2011 de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a approuvé le choix de la SEMAGORA en tant que délégataire de service public pour la gestion par affermage du Centre de Congrès Agora situé à Aubagne.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivité Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen du rapport d'activité 2019 est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services métropolitains, dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 48-1211 du Conseil Communautaire du 7 décembre 2011 de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- La délibération n° FAG 008-1288/16/CM du 15 décembre 2016 approuvant l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public exécutoire au 20 février 2017 ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le rapport d'activité 2020 joint en annexe ;
- La synthèse concernant le rapport d'activité 2020 jointe en annexe ;
- L'avis de la commission consultative des services publics locaux ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 15 novembre 2021.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les activités du délégataire doivent faire l'objet d'un rapport annuel relatif à celles-ci ;
- Que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2020 a été remis par le délégataire SEMAGORA.

Délibère

Article unique :

Est pris acte de la présentation du rapport annuel pour l'année 2020 du délégataire pour la gestion du service public du Centre des Congrès Agora à Aubagne remis par le délégataire SEMAGORA.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances

Didier KHELFA